

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
M. Bois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« hors de »

les mots :

« n'entrant pas dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.